

MEMO TRI

Déchets acceptés dans les sacs jaunes



Journaux
et magazines



Emballages
carton



Briques
alimentaires



Flacons plastiques



Boîtes métalliques

Déchets acceptés dans les conteneurs "verre"



Déchets interdits dans les sacs jaunes



Sacs poubelles



Films et sachets
plastiques



Barquettes



Pots de yaourt



Blisters



Pots de crème,
fromage blanc,...

Déchets interdits dans les conteneurs "verre"

→ A déposer dans sa poubelle



POURQUOI TRIER ?

Pour réutiliser les matériaux déjà produits
et réduire la consommation de ressources naturelles

QUELQUES EXEMPLES :

1 tonne de briques alimentaires recyclés = 6 300 bouteilles de 1,5 L d'eau économisées

1 tonne de bouteilles de lait recyclées = 510 pleins de gazole économisés

1 tonne de bouteilles en verre recyclées = 660 kg de sable économisés

1 tonne d'aluminium recyclées = 2,44 tonnes de bauxite économisées

Le verre se recycle à l'infini :

1 tonne de verre permet de fabriquer

138 nouvelles bouteilles de 75 cl

Le plastique est réutilisé en matière première
pour fabriquer des polaires, sièges auto, arrosoirs, ...

Idem pour le papier, les cartonnettes et les briques alimentaires
retransformés en essuie-tout, mouchoirs, papier journal, carton

Autre exemple :

19 000 boîtes de conserve = 1 voiture



CODECOM
DU PAYS D'ÉTAÎN



Le tri des emballages est un composant essentiel de la mise en œuvre de la redevance incitative, le geste TRI est simple et facile à adopter, il s'inscrit dans les pratiques familiales.

LA CHAÎNE DU TRI (extrait document Eco-Emballages)



Acier (boîtes de conserve, canettes) : l'acier est transporté à l'aciérie où il est broyé, fondu puis étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils. L'acier arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Carton (emballages et briques alimentaires) : le carton est transporté à la papeterie. Les fibres sont raffinées puis essorées, séchées et pressées. On obtient de la feuille de papier qu'on enroule en de grosses bobines. Une fois à la cartonnerie, on décline ces feuilles de papier soit en nouveaux produits, soit en emballage.

Verre (bouteilles et bocaux) : le verre brut est broyé puis fondu à plus de 1500 degrés. Après cette opération, le verre peut prendre n'importe quelle forme, mais il est le plus souvent transformé en bouteilles. Les bouteilles recyclées sont remplies et conditionnées au centre d'embouteillage.

Plastique (bouteilles et flacons uniquement, avec leur bouchon) : les plastiques sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération. Ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés sont ensuite envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

Aluminium (cannes, aérosols) : l'aluminium est compacté en balles pour être transporté vers un centre d'affinage. On broie l'aluminium, puis on le passe au four pour être fondu. On peut alors le couler en lingots ou le transporter sous sa forme liquide. L'aluminium arrive ainsi chez les industries clientes qui le transforment en nouveaux produits.

Journaux, magazines : les journaux magazines sont transportés vers des papeteries locales (NSG à Epinal) et après une phase de pulpage, et de reprise des fibres, la matière obtenue sert à la fabrication de plus de 80% du papier journal consommé dans notre région.

Les consignes de tri garantissent la collecte de produits de qualité dont les coûts de tri et de transformation/valorisation resteront supportables pour la Communauté de Communes.

Les coûts de tri et de récupération sont supportés par tous les habitants.

La qualité du tri est essentielle pour un maximum de valorisation.

Les sacs jaunes non-conformes sont considérés comme des Ordures Ménagères, leur facturation est supportée par tous les redevables.

UNE INFO ? UNE QUESTION ?

CODECOM DU PAYS D'ÉTAÏN

29, allée du champ de foire - 55400 Étain

Tél : 03 29 87 86 08 - communication@codecom-pays-etain.fr - www.codecom-pays-etain.fr